



Dégradation d'un appartement

Par **rehad**, le **27/04/2018** à **08:20**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir ce que je peux faire dans mon cas à savoir,

j'ai loué un appartement à un couple avec un enfant huit jours après ils m'annoncent un sinistre dégâts des eaux il s'avère que les assurances ne prennent pas en compte leur sinistre pour la raison suivante , ce n'est ni un problème de canalisation ni de fuites dans la toiture mais un problème de condensation dans l'appartement, l'expert m'a dit il n'aère pas l'appartement ,ne se chauffe pas avec le chauffage conventionnel et étendent et font sécher du linge à l'intérieur et ferme la vmc, en plus j'ai constaté la présence d'un lapin en cage et deux de deux chats l'odeur est intenable mon appartement a été entièrement saccagé, quel recours ai je pour cela.

Merci de votre conseils..

rehad

Par **CarolineDenambride**, le **02/05/2018** à **17:18**

Bonjour,

Vous pouvez résilier le bail dans les délais contractuels et faire un état des lieux de sortie qui permettra de justifier d'une dégradation de votre appartement.

Des dommages-intérêts correspondant aux montants des devis de réparations pourront alors être sollicités amiablement ou judiciairement.

Cordialement,

Caroline Denambride
Avocate

Par **rehad**, le **02/05/2018** à **18:04**

je vous remercie maître pour vos conseils

cordialement

rehad